



**Association Nationale
des Assistants de Service Social
15, rue de Bruxelles 75009 Paris**

01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>
mail : info.anas@yahoo.fr

COMMUNIQUE

23 novembre 2009

Quand une commande de l'Elysée risque d'augmenter les situations de danger pour les enfants !

Par un communiqué¹ daté du 20 novembre 2009, le Président de la République demande l'organisation d'Etats Généraux de l'Enfance au premier semestre 2010. Plusieurs objectifs sont déjà fixés.

Le premier vise à « *améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007, pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux* ».

L'idée, clairement posée ici, que se font les autorités de la fonction du travail social avec les familles en difficulté constitue une **information extrêmement préoccupante**.

En réduisant la fonction des professionnels au « contrôle et à la surveillance » des familles auxquelles elles ne devraient pas échapper, le Président de la République réintroduit l'idée rétrograde d'une police des familles au service d'une société sécuritaire et normative. Cela crée les conditions de la **méfiance des familles** envers de tels acteurs : quel parent oserait dans un tel contexte parler d'une difficulté éducative qu'il rencontre à un travailleur social ? Dans ce domaine, le besoin des familles, même les plus en difficultés, est de pouvoir rencontrer un professionnel qualifié en qui elles puissent avoir confiance pour améliorer une situation. En voulant lui assigner un rôle de « contrôle » et de « surveillance », on crée les conditions qui amèneront les parents à retarder le contact avec les services sociaux, voire à l'éviter. En diffusant de tels objectifs, **on augmente donc déjà les conditions pour que des situations de souffrance d'enfants perdurent et s'aggravent**.

Cela invalide aussi les deux objectifs suivants énoncés. Où est la « valorisation du travail des travailleurs sociaux » lorsqu'on le qualifie avec des termes et fonctions adaptés à l'administration pénitentiaire ? Prévenir la « maltraitance par un soutien plus actif à la parentalité » nécessite t-il des vigiles ou des travailleurs sociaux en qui on a confiance ? Le soutien à la parentalité consiste t-il à pister les familles ?

Cette déclaration s'inscrit en cohérence et complément avec les volontés exprimées dans le cadre du plan de prévention de la délinquance : Elle semble indiquer une volonté de faire glisser un peu plus la fonction du travail social d'un soutien aux familles vers un contrôle de leurs actes et choix. Si nous voyons que cette approche peut donner l'illusion de favoriser la protection des enfants, nous savons depuis de nombreuses années qu'en réalité elle renforce les risques et dangers qu'ils peuvent encourir.

Les enfants ont besoin de parents qui peuvent les éduquer. Les parents ont besoin de travailleurs

¹http://www.elysee.fr/documents/index.php?lang=fr&mode=view&cat_id=8&press_id=3120

sociaux en position de les soutenir. Les travailleurs sociaux ne peuvent les soutenir que dans un cadre institutionnel leur permettant de développer une relation de confiance avec les familles.

Chaque professionnel sait que cela n'empêche à aucun moment le recours à la protection administrative ou judiciaire des mineurs. Il sait aussi que lorsque la méfiance s'installe, les risques pour les enfants progressent.

C'est pourquoi, comme l'Association ATD Quart Monde, l'ANAS refusera de cautionner des Etats Généraux prenant une telle orientation.

Françoise LEGLISE
Présidente